

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007076100073

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC AMBERT

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : SPANC 42500

ANNEE 2020

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement " .

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	288 224,28	269 925,23
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 18 299,05
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	288 224,28	288 224,28

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 250,28	4 616,78
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 366,50	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 616,78	4 616,78
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	292 841,06	292 841,06

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.

En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	19 018,00	0,00	26 568,00		26 568,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 520,00	0,00	129 106,00		129 106,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	347 790,00	0,00	128 000,00		128 000,00
Total des dépenses de gestion des services		477 328,00	0,00	283 674,00		283 674,00
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00		300,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		477 628,00	0,00	283 974,00		283 974,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 020,84		0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	4 526,39		4 250,28		4 250,28
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 547,23		4 250,28		4 250,28
TOTAL		486 175,23	0,00	288 224,28		288 224,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

288 224,28

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, m	51 832,97	0,00	101 225,00		101 225,00
74	Subventions d'exploitation	516 537,50	0,00	168 700,23		168 700,23
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion des services		568 370,47	0,00	269 925,23		269 925,23
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		568 370,47	0,00	269 925,23		269 925,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				0,00		0,00
TOTAL		568 370,47	0,00	269 925,23		269 925,23

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

18 299,05

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

288 224,28

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 250,28
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 013,00	0,00	4 250,28		4 250,28
	Total des dépenses d'équipement	4 013,00	0,00	4 250,28		4 250,28
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 013,00	0,00	4 250,28		4 250,28
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00		0,00
	TOTAL	4 013,00	0,00	4 250,28		4 250,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

366,50

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 616,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	366,50		366,50
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières		0,00	366,50		366,50
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement		0,00	366,50		366,50
021	Virement de la section d'exploitation (4)	4 020,84		0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	4 526,39		4 250,28		4 250,28
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 547,23		4 250,28		4 250,28
	TOTAL	8 547,23	0,00	4 616,78		4 616,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 616,78

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

4 250,28

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 568,00		26 568,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	129 106,00		129 106,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00		128 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 250,28	4 250,28
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation - Total	283 974,00	4 250,28	288 224,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

288 224,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 250,28		4 250,28
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	4 250,28	0,00	4 250,28

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

366,50

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 616,78

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	101 225,00		101 225,00
74	Subventions d'exploitation	168 700,23		168 700,23
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes d'exploitation - Total		269 925,23	0,00	269 925,23

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

18 299,05

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

288 224,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		4 250,28	4 250,28
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	4 250,28	4 250,28

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

366,50

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 616,78

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	19 018,00	26 568,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	1 100,00	
6064	Fournitures administratives	800,00	800,00	
6066	Carburants	3 000,00	3 000,00	
6135	Locations mobilières	3 900,00	11 400,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	300,00	300,00	
61551	Matériel roulant	4 108,00	4 108,00	
618	Divers	4 300,00	4 200,00	
6256	Missions	700,00	700,00	
6257	Réceptions	500,00	500,00	
6262	Frais de télécommunications	400,00	450,00	
627	Services bancaires et assimilés	10,00	10,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 520,00	129 106,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		342,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 100,00	1 162,00	
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	280,00	206,00	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	80 000,00	89 800,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 000,00	10 341,00	
6452	Cotisations aux mutuelles		4 453,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	19 000,00	21 583,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	240,00	274,00	
6478	Autres charges sociales diverses	900,00	945,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	347 790,00	128 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	347 290,00	127 500,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		477 328,00	283 674,00	
66	Charges financières (b)(8)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	300,00	300,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00	300,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		477 628,00	283 974,00	
023	Virement à la section d'investissement	4 020,84	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	4 526,39	4 250,28	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 526,39	4 250,28	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 547,23	4 250,28	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 547,23	4 250,28	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		486 175,23	288 224,28	

+

RESTES A REALISER 2019 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

288 224,28

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise	51 832,97	101 225,00	
7062	Redevances d'assainissement non collectif	51 832,97	101 225,00	
74	Subventions d'exploitation	516 537,50	168 700,23	
747	Subventions et participations des collectivités territoriales	50 068,50	53 728,80	
748	Autres subventions d'exploitation	466 469,00	114 971,43	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		568 370,47	269 925,23	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		568 370,47	269 925,23	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		568 370,47	269 925,23	

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	18 299,05
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	288 224,28
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 101 (5)	4 013,00	4 250,28	
	Total des dépenses d'équipement	4 013,00	4 250,28	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	4 013,00	4 250,28	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 013,00	4 250,28	

	+
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	366,50
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 616,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		366,50	
1068	Autres réserves		366,50	
Total des recettes financières			366,50	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			366,50	
021	Virement de la section d'exploitation	4 020,84	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	4 526,39	4 250,28	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	2 550,00	2 550,00	
281562	Service d'assainissement	215,00	215,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		358,66	
28188	Autres	1 761,39	1 126,62	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		8 547,23	4 250,28	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		8 547,23	4 250,28	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		8 547,23	4 616,78	

+

RESTES A REALISER 2019 (9)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 616,78
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101

LIBELLE : MATERIEL SPANC

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (2)(3)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		9 188,66	^a 0,00	4 250,28	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	5 100,00	0,00	0,00		
2051	Concessions et droits similaires	5 100,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	4 088,66	0,00	4 250,28		
2154	Matériel industriel	2 150,00	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	2 200,28		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	358,66	0,00	0,00		
2188	Autres	1 580,00	0,00	2 050,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2019 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-4 250,28
---	--	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/09/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencement et aménagement de bâtiment, installations électrique	20	26/10/2017
Linéaire	Aires de jeux	15	26/10/2017
Linéaire	Appareil de lavage	20	26/10/2017
Linéaire	Appareils de chauffage	15	26/10/2017
Linéaire	Ascenseurs	15	26/10/2017
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrains	20	26/10/2017
Linéaire	Bâtiments légers, abris	15	26/10/2017
Linéaire	Bâtiments neufs ou réhabilitation	35	26/10/2017
Linéaire	Camions et véhicules industriels	8	26/10/2017
Linéaire	Equipement de garages et ateliers	10	26/10/2017
Linéaire	Equipements sportifs	10	26/10/2017
Linéaire	Installation de chauffage	15	26/10/2017
Linéaire	Installation de voirie	20	26/10/2017
Linéaire	Installations téléphoniques et canalisations	20	26/10/2017
Linéaire	Logiciels	2	26/10/2017
Linéaire	Matériel classique	6	26/10/2017
Linéaire	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	26/10/2017
Linéaire	Matériel Informatique	4	26/10/2017
Linéaire	Mobilier	10	26/10/2017
Linéaire	Plantations	20	26/10/2017
Linéaire	Voitures et matériel tracté	5	26/10/2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 366,50	366,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 250,28	III 4 250,28
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		4 250,28	4 250,28
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	2 550,00	2 550,00
281562	Service d'assainissement	215,00	215,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	358,66	358,66
28188	Autres	1 126,62	1 126,62
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 250,28	0,00	0,00	366,50	4 616,78

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 366,50
Ressources propres disponibles	IV 4 616,78
Solde	V = IV - II (6) + 4 250,28

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.1.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	26 568,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat^e de service	101 225,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 100,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	101 225,00
6064	Fournitures administratives	800,00	74	Subventions d'exploitation	168 700,23
6066	Carburants	3 000,00	747	Subventions et participations des collectivités territ	53 728,80
6135	Locations mobilières	11 400,00	748	Autres subventions d'exploitation	114 971,43
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	300,00			
61551	Matériel roulant	4 108,00			
618	Divers	4 200,00			
6256	Missions	700,00			
6257	Réceptions	500,00			
6262	Frais de télécommunications	450,00			
627	Services bancaires et assimilés	10,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	129 106,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	342,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 162,00			
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	206,00			
6411	Salaires, appointements, commissions de base	89 800,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 341,00			
6452	Cotisations aux mutuelles	4 453,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	21 583,00			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	274,00			
6478	Autres charges sociales diverses	945,00			
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00			
6541	Créances admises en non-valeur	500,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	127 500,00			
67	Charges exceptionnelles	300,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00			
	Total des dépenses réelles	283 974,00		Total des recettes réelles	269 925,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 250,28			
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	4 250,28			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	4 250,28		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	288 224,28		TOTAL GENERAL	269 925,23

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 891,62
			2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences,	2 550,00
			281562	Service d'assainissement	215,00
			28188	Autres	1 126,62
			021	Virement de la section d'exploitation	0,00
			021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	3 891,62
	D001 (4)	366,50		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	366,50		TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 891,62

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	26 568,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat^o de service	101 225,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 100,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	101 225,00
6064	Fournitures administratives	800,00	74	Subventions d'exploitation	168 700,23
6066	Carburants	3 000,00	747	Subventions et participations des collectivités territ	53 728,80
6135	Locations mobilières	11 400,00	748	Autres subventions d'exploitation	114 971,43
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	300,00			
61551	Matériel roulant	4 108,00			
618	Divers	4 200,00			
6256	Missions	700,00			
6257	Réceptions	500,00			
6262	Frais de télécommunications	450,00			
627	Services bancaires et assimilés	10,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	129 106,00			
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	342,00			
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 162,00			
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	206,00			
6411	Salaires, appointements, commissions de base	89 800,00			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 341,00			
6452	Cotisations aux mutuelles	4 453,00			
6453	Cotisations aux caisses de retraite	21 583,00			
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	274,00			
6478	Autres charges sociales diverses	945,00			
65	Autres charges de gestion courante	128 000,00			
6541	Créances admises en non-valeur	500,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	127 500,00			
67	Charges exceptionnelles	300,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00			
	Total des dépenses réelles	283 974,00		Total des recettes réelles	269 925,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 250,28			
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	4 250,28			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	4 250,28		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	288 224,28		TOTAL GENERAL	269 925,23

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 891,62
			2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences,	2 550,00
			281562	Service d'assainissement	215,00
			28188	Autres	1 126,62
			021	Virement de la section d'exploitation	0,00
			021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	3 891,62
	D001 (4)	366,50		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	366,50		TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 891,62

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	269 925,23
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	0	0	0
Rédacteurs territoriaux	B	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	0	0	0
Adjoint technique territoriaux	C	1	0	1	0	0	0
agent de maitrise territoriaux	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	0	3	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ - 63 - SPANC 42500	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le President,
A, le

Le President,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session

A, le

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation :

ALEXANDRE Christian	
ALLEGRE-CARTIER Stéphanie	
ARDEVOL Didier	
BACHELERIE Laurent	
BARD Roger	
BARRIER Daniel	
BEAULATON Michel	
BERAUD Bernard	
BESSEYRE Patrick	
BOST Nadine	
BOSTVIRONNOIS Jean	
BOURRON Olivier	
BRAVARD Michel	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

CARPIN Stéphane	
CASSIERE Michel	
CHALENDAR Roland	
CHANTELAUZE Alain	
CHARLET Marc-Alain	
CHARMOIS Alain	
CHARTOIRE Mireille	
CHATAING Marthe	
CHAUTARD François	
CHAUVET Louis	
CHEVALEYRE Eric	
CHEVALEYRE Serge	
CHEVALEYRE Suzanne	
COQUEL Didier	
CORNOU Gérard	
COUDERT Roland	
COUPAT Jean-Luc	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

COURCELLE Philippe	
COURTHALIAC Laurent	
COURTINE Georges	
CREPET Gérard	
DAUPHIN François	
DAURAT Jean-Claude	
DEMATHIEU Sylvie	
DENIMAL Christiane	
DESGEORGES Chantal	
DINOUEARD Florence	
DOUARRE Patrice	
DUBIEN Roger	
DUBOURGNOUX Eric	
DUGNAS Sébastien	
DUTOUR Michelle	
ECHALIER Marilyn	
FACY Chantal	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

FARGETTE Frédéric	
FAUCHER Patrick	
FAURE Bernard	
FAURE Pierre	
FAVERIAL Marie-Claude	
FAVERSIENNE Michel	
FAVEYRIAL Christian	
FAVIER Bernadette	
FONLUPT Mireille	
FORESTIER Daniel	
FORESTIER CHIRON Marc	
FORTIER Valérie	
FOUGERE Myriam	
FOULHOUX Pascal	
FOURNET Dominique	
FOURNET FAYARD Yves	
FOURNIOUX Danielle	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

FOURT Didier	
GACHON Fabienne	
GACHON Huguette	
GAGNAIRE Jean-François	
GARRIER Maurice	
GENESTIER Jean-Pierre	
GIRON Dominique	
GORBINET Guy	
GOURBEYRE Elodie	
GRANGIER Patrick	
GRENIER Gérard	
GUENOLE Christian	
GUY Marielle	
HERNANDEZ Jean-Marie	
IMBERT Johan	
JOUBERT Serge	
LABARY Suzanne	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

LAFONT Jean-Luc	
LAROCHE Mireille	
LEFIEUX Karine	
LUCHINO Albert	
MARNEAU Michel	
MARTIN Isabelle	
MERY Pierre	
MOLIMARD Alain	
MONDIN Corinne	
MONNERIE Simone	
MOREL Michel	
MORISON Georges	
NOURRISSON Raymond	
PASTEL Bernard	
PAULET Daniel	
PAULET Jean-Yves	
PELIN Simon	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

PERIGNON Agnès	
PEROT Florence	
PEUDEVIN Mireille	
PISSAVIN Michel	
POMMERETTE Daniel	
POMMIER Patrick	
PONSONNAILLE Françoise	
POUGET Jacques	
POUGET Jean-Philippe	
PROVENCHERE Arnaud	
PUMAIN Odile	
RAFFIER Daniel	
REBORD Marie-France	
REINHART Thierry	
RICHARD Jean-Claude	
RICOUX Christian	
ROCHE Michel	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

ROCHETTE Michel	
RODIER Simon	
ROMEUF Isabelle	
SAÏS William	
SAUVADE Christine	
SAUVADE Michel	
SAUVADET Guy	
SAVINEL Jean	
SIMONDET Jean-Claude	
TARRIT Jean Marc	
TERME Mathieu	
TOITOT Fabrice	
TOURLONIAS Pierre	
TRAUCHESSEC Gilles	
VEYRIERE Christophe	
VIALLARD Jean Luc	
VIALLE Danielle	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

VOISSET Yvette	
VOLDOIRE André	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.14	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
	A3.2 - Etalement des provisions		X
p.15	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.16	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.17	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.18	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.19	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.20	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
	A6 - Etat des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
p.21	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations			
p.22	C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.24	D - Arrêté et signatures	X	